

Conseil municipal 3 juillet 2020

JR Durand :

Chers collègues bonsoir la séance est ouverte, donc on va désigner comme d'habitude le, ou plutôt la secrétaire de séance : Agnès, habituellement secrétaire de séance. Des objections ? Non ça va ça vous convient ? Je considère donc que c'est approuvé merci.

Donc aujourd'hui c'est un ordre du jour euh...donc on avait déjà vu l'autre jour la mise en place des commissions, [inaudible]

Donc on avait déjà parcouru je pense, à part à l'exception du budget primitif, les documents budgétaires que l'on va revoir ce soir.

Donc on va commencer par le compte administratif 2019. Donc Thierry tu as la parole.

T Toulouse :

Donc il y a une dizaine de jours [inaudible] le compte administratif en détail. Cette fois ci, on va aller directement, rien n'a changé par rapport à dix jours. Je vous propose d'aller directement sur la balance pour regarder les résultats totaux. La page Balance générale : le tableau en jaune Compte administratif 2019 en euros. Donc, au niveau des dépenses, le total donc s'élève pour le compte administratif 2019 : 1 213 099, 45 euros.

Les recettes concernant la section de fonctionnement s'élèvent à 1 772 500,46, d'où un excédent sur la section de fonctionnement de 559 401,01 euros. Donc, ce chiffre là on va le retenir :559 401,01.

Puisque après, ça sera à partir de ces chiffres-là, qu'on fera l'affectation du résultat. Concernant la section d'investissement, toujours pour ce compte administratif 2019 que nous avons vu il y a dix jours, le total des dépenses s'élève 1 283 262, 92 € pour des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 1 057 000 . Concernant les recettes, toujours dans cette section investissement, pour ce compte administratif 2019 le total des recettes s'élève à 2 138 558,58 euros . En ce qui concerne les restes à réaliser, les recettes s'élèvent à 527 823 euros . Donc pour la section des investissements, ce qui veut dire qu'il y a un excédent sur le compte administratif de 855 295, 66. Avec un déficit sur les restes à réaliser de 529 milles [inaudible] . Le delta de ces deux excédents moins le déficit, àa fait un résultat global de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de 326 118,66.

Ces chiffres là vous ont été présentés en détail il y a dix jours, ce qui veut dire si vous n'avez pas de questions depuis dix jours auxquels on vous avait répondu, on va pouvoir donner la parole au doyen de l'assemblée pour la relecture. Pas de question ?

JR Durand :

Pas d'intervention au sujet du compte administratif ?

Claudine Fournet :

Pas pour l'instant non.

JR Durand :

D'accord.

[inaudible]

H. Rose

Donc en l'absence de Monique Fray, il se trouve qu'on a tiré au sort, avec Clément, et je suis le plus vieux donc je vais vous indiquer un délibéré sur le compte administratif 2019.

Donc, fonctionnement, dépenses : 1 213 099, 45. Recettes : 1 575 500,26, ce qui génère un excédent 2019 , excédent reporté de 2018 inclus qui était de 197 000, 20 centimes à 559 401,01.

Section d'investissement : excédent de report de 2018 : 478 231, 40 . Dépenses : 1 283 262, 92.

Recettes : 1 660 327,18, ce qui génère un excédent 2019, excédent reporté de 2018 de 498 231, 40 à 855 295, 66.

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : Excédent 1 494 696, 67.

Reste à réaliser en dépenses, 1 057 000, et en recettes 527 823 €. Soit un déficit de financement 2019 de 529 177.

Je vous invite donc à approuver le compte administratif de 2019 qui est conforme au Code de gestion de la perception de Joyeuse.

Y a t il des votes contre ?

Des abstentions?

4.

Le reste pour ?

Donc c'est adopté à la majorité.

Claudine Fournet :

Juste je précise qu'on s'abstient , pas qu'on ait quoi que ce soit a relever dans ce compte, mais comme c'est le mandat précédent, on a rien a dire quoi...

[7'05]

T Toulouse :

Ca veut dire que vous êtes ...vous êtes en train de dire que le compte administratif n'est pas honnête par rapport à la perception de Joyeuse là hein ? Je dis bien ça ?

Claudine Fournet :

oui, oui...

JP Smadja :

ON s'abstient, on s'abstient.

T Toulouse :

ça veut dire que vous considérez que le compte administratif n'est pas sincère par rapport à la perception. Je vous aurais averti. Que vous votiez contre ou à se tenir sur un budget ..mais sur le compte administration, c'est la première fois en 20 ans que je vois ça. Vous êtes en train de dire que le classeur qui vient des comptes de la perception de Joyeuse, n'est pas sincère à ce que vous en...

JP Smadja :

Pas du tout

Claudine Fournet :

Mais y'a pas marqué compte administratif là ? On est pas entrain de ... ?

T Toulouse :

a si si si on est entrain de voter sur l'approbation du compte administratif 2019 qui est conforme aux comptes de joyeuse.

Mais vous choisissez., après le percepteur viendra ici, vous expliquerez pourquoi vous vous êtes abstenus.

JP Smadja :

On est pas contre.

T Toulouse :

Non je dis pourquoi vous vous êtes abstenus. J'ai pas dit contre .

Milene Villard :

Et bien on expliquera que simplement on n'était pas dans le précédent mandat pour vérifier ça.

T Toulouse :

Pardon, Milène, vous n'étiez pas dans le précédent mandat ?

JP Smadja :

En 2019 non..

T Toulouse :

Vous avez le grand livre en pdf et compagnie alors....

Milene Villard :

Qu'on a reçu y'a 4 jours...

T Toulouse :

Oui ben hé, il était disponible depuis longtemps ... [inaudible]

Claudine Fournet :

Ah pardon, pardon, on a commencé à le demander en février

T Toulouse :

mais il n'était pas sorti en février

Claudine Fournet :

A bon ?

T Toulouse :

non

Claudine Fournet :

[inaudible] grand livre, les factures n'étaient pas sorties en février ?

T Toulouse :

non le Trésor public ne nous avait pas fait passer les documents.

[brouhaha]

Claudine Fournet :

Le grand livre, vérifiez quand est ce qu'on a commencé à le demander? On l'a eu y'a 4 jours.

Honnêtement, lire ça en 4 jours....

T Toulouse :

Je ne peux vous sortir un grand livre que quand j'ai le compte de gestion du percepteur.

Claudine Fournet :

Pardon, je n'ai pas entendu...

T Toulouse :

je ne peux vous sortir le grand livre que quand j'ai le compte de gestion du percepteur.

[brouhaha]

D'ou l'impossibilité de vous le fournir aussi vite que vous ne l'aviez manqué.

[8'51]

H Anjolras :

C'est bon on fait rentrer le maire ou bien ?

Mr ?

Euh, oui parce qu'après pour l'affectation du résultat oui...

H. Rose :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, je vous propose de l'affecter ainsi : 400 000 € au compte 1068 de la section d'investissement et 159 401,01 euros au compte 002 de l'excédent de... pour le fonctionnement.

Voilà donc je le mets au vote l'affectation du résultat.

Qui est contre ? Une voie contre Monsieur.

Abstention ? trois abstentions

Et donc le reste pour . Je vous remercie et je repasse la parole à Mr le maire.

JR Durand :

Bien donc le point suivant c'est l'affectation du résultat, c'est fait on vient de le faire donc on passe au vote des taux 2020 Thierry ?

Thierry Toulouse :

Alors les taux 2020... Pour rappel, les taux concernant l'année 2019 pour la taxe foncière était de 9,53. Pour la taxe foncière non bâti, le taux était de 103,17.

La proposition émise est de renouveler ces taux exactement, c'est à dire 9,53 pour la taxe foncière, 103,17 pour la taxe foncière non bâti. Si ces taux sont renouvelés et acceptés, le montant sera de 167 961 euros.

Donc là on parle bien des taux fonciers, taxe foncière/taxe foncière non bati sachant que cette année, la taxe d'habitation ne sera plus. Elle s'élève pour cette année à 377 283. Donc c'est le produit prévisionnel toujours hein. Voilà pour les taux. Est ce qu'il y a des questions par rapport à ces taux ?

Claudine Fournet :

Ben moi en fait, je comprends pas le fonctionnement du truc. Parce que on nous demande de voter des taux qui avait forcément des recettes alors qu'on n'a pas établi le budget primitif. Donc, on ne sait pas ce qui est prévu au programme, on va dire. Donc moi, prendre cette décision en amont me paraît pas logique mais bon...je ne sais pas si ça se pratique comme ça habituellement..

JR Durand :

Habituellement si c'est la marche classique.

Thierry Toulouse :

C'est à dire que si on vote les taux, si on vote ces taux là, on peut mettre au budget cette somme là. Si on met pas de taux là, on peut pas voter le budget après pour l'équilibrer. .

Claudine Fournet :

Oui, oui, je comprends mais..

Thierry Toulouse : la logique est comme ça. ..

Claudine Fournet : moi il me semblait que c'était quand même logique de se poser la question d'abord de qu'est ce qu'on allait faire de l'argent qu'on a? En fonctionnement ou en investissement, peu importe. Et après, voter les taux en fonction des besoins si besoins il y a....

Huguette Anjolras ;

Euh, il faut qu'on vote les taux légalement pour le 4 juillet.

Claudine Fournet : oui oui c'est pas un problème

Huguette Anjolras ;

non mais attendez c'est pour vous expliquer la suite... Par contre, on doit voter le budget au 31 juillet, donc automatiquement, les taux sont toujours votés avant le budget.

Claudine Fournet :

Et bon, je suppose que cette année, ce fut une année exceptionnelle, mais ça se passe comme ça d'habitude ?

Huguette Anjolras ;

Les dates sont les mêmes...y'a toujours les taux avant le budget.

Claudine Fournet :

Ben c'est...vous comprenez mon interrogation ?

Huguette Anjolras ;

oui oui

JR Durand :

Vous avez déjà été élue je crois à La Chapelle ?

Claudine Fournet :

il y a longtemps, très longtemps, [inaudible]c'est pas mon domaine...

JR Durand :

Non non je pensais que vous connaissiez le mécanisme après un mandat à charge...

Claudine Fournet :

Euh non mais c'était en 2000. Ça fait 20 ans ! J'ai un peu oublié entre temps...

Huguette Anjolras ;

ca a pas changé...

Claudine Fournet :

ca a pas changé non mais..

Herman Rose :

Moi j'ai été élu en 83 et c'était la même procédure...

Claudine Fournet :

mais on avait beaucoup de discussions en amont de la préparation du budget, justement pour savoir ce qu'on allait faire.

JR Durand :

C'est votre rôle

Claudine Fournet :

Oui, les circonstances font que c'est un peu compliqué non ?

JR Durand :

C'est pas compliqué honnêtement...après à vous je vous ai dit, de proposer, de chiffrer, et de mettre au vote...vous voyez ce que je veux dire ? C'est c'est ...le débat il est là, sur le fond.

Claudine Fournet :

Oui mais il sera sans conséquences, même si on n'arrive...enfin, si par hasard on arrivait à vous convaincre, ça sera trop tard !

JR Durand :

Non ça compte qd même de prendre date, non non c'est important pour vous de vous positionner là dessus. Après sur le vote des taux, nous on a toujours eu une politique qd meme de fiscalité disons raisonnable, bon. Après c'est un choix..

Claudine Fournet :

Oui oui non mais je l'entend c'est pas un problème

JR Durand :

Bon après je dis pas qu'il y aura jamais d'augmentation, mais comme ce que vous disiez est très vrai, si après il y a augmentation, ce sera vraiment attaché à un projet complémentaire nécessaire. Pour le moment, avec les moyens du bord, on arrive, on le verra au BP, à conduire nos projets. On ne va augmenter les impôts, c'est une proposition de maintien des taux. Mais c'est vrai que par ailleurs, dans la situation actuelle, on le voit, il va y a avoir qd meme beaucoup de difficultés de part et d'autre, je crois pas seulement au plan économique mais au plan particulier aussi, c'est bien qd meme d'avoir un gel des taux. Alors un gel des taux ça veut dire qu'on baisse la fiscalité vous l'avez bien compris.

[inaudible]

Alors je...pour les taux, à partir du moment où on gèle les taux, on intègre pas l'inflation dans les taux, vous voyez ce que je veux dire...donc ça veut dire que depuis près de dix ans en fait, on baisse la fiscalité de 1% , 1,5%. Ça dépend du montant de l'inflation de l'année n-1. Donc, c'est toujours une politique qu'on a souhaité. C'est vrai que comme d'habitude, comme je communique pas ou très peu, j'en fais pas l'étalage. Je veux dire, les gens n'en ont pas conscience, mais c'est plutôt une politique de baisse de taux qu'on a eu jusqu'à jusqu'à maintenant. Alors c'est vrai que la donne a changé maintenant puisque, comme Thierry l'a souligné, la taxe d'habitation disparaît, donc ça va quand même nous rendre très dépendant des dotations de l'État, qui sont des dotations qui sont données en compensation. Et c'est vrai que l'avenir, maintenant, j'avoue que, on va voir ce qui se passe ...En général quand l'État compense pour l'année N, donc l'année où on applique la réforme, c'est à l'euro près, mais après, je ne sais pas ce qui se passera dans les années à venir. Peut être sera t on obligés après, dans les années à venir, de monter un tout petit peu la taxe foncière puisqu'on aura, ce sera le seul outil qui nous restera. A part l'impôt économique mais qui est pas très important. Voilà, donc après, on ne peut pas vous dire plus. Nous c'est une proposition, c'est pas...

Claudine Fournet :

Oui tout à fait y'a pas de souci ! Y'a pas de souci, nous on va s'abstenir là dessus...mais euh voilà c'est tout.

JR Durand :

Mais vous avez parlé d'ordre, c'est à dire dans le sens où, effectivement, on utilise l'outil fiscal que quand on a un projet supplémentaire ou complémentaire à financer. Là, ça se justifie tout à fait. Ce n'est pas le cas pour le BP 2020.

Euh...

T. Toulouse :

Allez on passe au vote s'il vous plait ?

JR Durand :

Oui. Bon, donc sur le maintien des taux tel qu'il a été proposé, y a t il des oppositions ? Des abstentions ? une abstention. C'est approuvé donc à la majorité. Je vous remercie.

Donc, le point suivant, c'est le vote du budget primitif. Donc là juste, quelques propos, donc, puisque c'est le premier BP du mandat. Voilà donc, ça s'inscrit dans une continuité hein ce budget primitif vous allez le voir. Il donne quand même la priorité à l'investissement, ça fait quand même mon quatrième mandat. Et c'est un fil conducteur qu'on a toujours eu au niveau du conseil municipal. On a toujours donné la priorité à l'investissement. Il faut savoir que depuis, je veux dire, si j'arrête le compteur aujourd'hui, avant qu'on parle du BP 2020, sur les trois mandats, on aura investi plus de 16 millions d'euros pour une toute petite commune. Alors bien sur l'investissement, les projets, ce n'est pas 16 millions d'euros qui sont de l'autofinancement de la commune de Largentière. Il s'agit bien sur de l'autofinancement, plus des subventions qu'on est allé chercher auprès de nos partenaires habituels que sont l'État, la région et le département. Ça a toujours été un axe majeur. Vous allez le voir dans le BP. On vient actuellement de terminer des travaux très importants sur Largentière, qui étaient absolument nécessaires. Donc, là aussi, bon, la 305, ça a coûté quand même des centaines de milliers d'euros. La RD 5 aussi, la rue de la République. Tout ça pour dire qu'on a privilégié ...pourquoi il fallait le faire ? parce que, par exemple, il y a quelques années, aucun immeuble à Largentière ni même l'hôpital local n'était raccordé au collectif. C'est à dire que Bernard Lacroix connaît bien le dossier et que moi aussi...On a énormément investi, ça se voit pas, mais pour faire en sorte que l'assainissement, le problème des eaux usées soit réglé sur la commune parce qu'on ne pouvait pas engager la revitalisation qu'on a engagé avec la communauté de communes, si déjà on ne règle pas le problème d'assainissement. Pour parler très simplement, on ne va pas installer une nouvelle population dans des immeubles où les effluents partent dans la rivière. Donc, là on a quasi réglé le problème je crois Bernard, sur la commune maintenant on est bons. , Il ne reste plus que quelques immeubles à raccorder. Voilà c'est un effort qui a été fait qui est énorme.

Je rappelle ensuite que bon, on a du redresser une situation il y a près de vingt ans. C'est vrai qu'il faut travailler sur du temps long. Mais c'est budgétairement on a commencé il y a longtemps. Il a fallu d'abord faire de la gestion pure, pour redresser les comptes. Ensuite, on a travaillé sur le PLU, qui a permis un investissement majeur sur la commune. On l'a fait en 2004 un tout petit peu dans l'urgence, ça a été d'ailleurs le premier PLU arrêté en Ardèche selon sa nouvelle forme à l'époque. Ensuite, avec la communauté de communes, on a énormément travaillé sur la zone d'activités [inaudible] On a fait l'assainissement de tout le quartier du Ginestet pour pouvoir délivrer des permis de construire pour essayer de stabiliser ou d'arrêter l'hémorragie démographique que subit la commune. Ensuite, on a travaillé sur le photovoltaïque pour essayer de compenser un peu l'absence d'activités qu'on avait au plan économique. On va continuer dans cette voie. Actuellement c'est vrai que le mandat futur ben...le mandat futur y'a le centre bourg, il faut réellement y travailler. Malgré maintenant, suite au COVID , malgré des conditions qui sont un peu différentes qui sont moins favorables. Mais bon, on va quand même travailler sur la revitalisation. Il faut continuer et vous verrez apparaître dans le budget pour le mandat donc, le « projet Château » , on l'appelle comme ça, et qu'on va détailler un peu plus tout à l'heure.

Donc c'est toujours la même volonté de dynamiser la commune de Largentière. On est parti de loin, de très loin, et maintenant, on essaie de progresser. Mais c'est vrai que ça demande du temps et des moyens. Il faut beaucoup, beaucoup de patience. Vous savez que bientôt, nous allons disposer d'un document d'urbanisme spécifique pour le centre bourg, qui s'appelle l'aire de valorisation du patrimoine. C'est donc un document d'urbanisme qui va permettre la défiscalisation à hauteur de 50% des capitaux investis sur le périmètre qui est précisé dans le document d'urbanisme. Donc, tout ça, ce sont des efforts énormes qui vont être faits, mais qu'il faudra piloter tout au long du mandat. Ensuite, vous le verrez sur le BP, mais on ne peut pas tout faire, donc on va essayer de vous

présenter, de faire au mieux, il y a un énorme effort d'investissement qui va être fait encore cette année. Stabilité dans le fonctionnement et priorité à l'investissement. Mais néanmoins, tout ne sera pas fait. C'est vrai que la collaboration avec la communauté de communes dans des compétences qui lui sont propres nous servira énormément. J'espère que on arrivera à développer de nombreux projets dans ce cadre là. Voilà ce que je tenais à dire en propos liminaires parce que un BP ça s'inscrit en fait dans une continuité. Il n'y a pas eu de rupture au plan électoral depuis quelques années. Donc on va continuer un petit peu dans le même fil conducteur qui nous a guidés depuis des années. Alors les résultats, c'est vrai, ils ne sont pas extraordinaires, mais ils sont quand même importants et on va continuer dans ce biais là.

J'oubliais dans les investissements qu'on a fait récemment : la maison du Ginestet quand même ! Elle est belle ! Bon voilà, on va continuer comme ça. Et vous allez voir donc ce que va vous apporter Thierry, quelques précisions dans le déroulement du budget...voilà je vous remercie.

T. Toulouse :

Donc le budget dont on avait déjà parlé il y a une dizaine de jours,

Sur le fonctionnement donc, vous reconnaissez ces mêmes codes qu'on a sur le compte administratif. Vous l'avez eu il y a une dizaine de jours, il a pas changé concernant les dépenses de fonctionnement. [inaudible] Donc sur les (grnds comptes?), le compte 011, le montant pour les dépenses de fonctionnement s'élèvera à 398 250.

Le sous-compte achat 60, est stable, 158 000 €, par rapport au compte administratif.

Le service extérieur, 102 500 .

Ensuite, vous avez le troisième sous compte 62, autres services extérieurs qui s'élèvera à 102 750 .

Et enfin le 637 autres impôts et taxes s'élèvera à ? €. Ceci nous fait un total de 398 250.

Voilà pour les grands comptes, est ce que vous avez pu regarder un petit peu en détail ou pas? Est ce qu'on revient sur certains comptes qui posent problème par rapport à ces premiers grands comptes?

Pas de question pour ce premier grand compte ? OK

Je vous fais simplement remarqué, on en avait parlé qd meme une fois , vous vous rappelez qu'ici la taxe foncière 35000 euro vous vous rappelez ce que c'est ? c'est le fameux laboratoire qu'on avait demandé l'exonération qui a été refusée, donc qui a été presque doublé puisque [inaudible] deux ans à payer, d'accord ? On en avait parlé la dernière fois.

deuxième grand compte, 012 : charges du personnel et frais assimilés. Le total s'élève à 499 300 avec comme sous compte le 633 impôts et taxes pour un montant de 7500 euros. Le sous compte charges du personnel pour un montant de 491 800. D'accord ?

Ensuite, un troisième sous compte Autres charges [inaudible] 254 023 Là c'est bien le sous compte Charges financières [inaudible] 91613,38. Charges exceptionnelles compte 67, 64 940, qui est un compte en 7 qui est pour un montant de 48095 et l'opération d'ordre de 22 000 € en bas, ce qui est les amortissements. Là pareil, donc le total en haut 499 300.

Si vous avez des questions sur ce grand compte ? C'est toujours dans les dépenses de fonctionnement...

Claudine Fournet :

Moi j'ai pas une question, j'ai plutôt une interrogation une fois de plus ! Euh...on a reçu d'ailleurs on vous en remercie, le compte rendu du dernier conseil d'école où Alban évoque le projet de réforme de l'école 2S2C.

Et justement on se posait la question de savoir si ça ne va pas avoir un impact sur les charges qui pèsent sur la commune au niveau des rémunérations des intervenants. Est ce que ça a été pris en compte dans le budget ou pas?

Thierry Toulouse :

La réforme est quand ?

Claudine Fournet :

Ben on sait pas...

JP Smadja :

Septembre, a la rentrée...

Thierry Toulouse :

Donc la rentrée c'est quand ?

JP Smadja :

Septembre

Thierry Toulouse :

Donc ça compte pour un quart de l'année. Là on est entrain de voter le le budget 2020. Donc il a été tenu compte puisque vous avez, sur les charges du personnel ici : non-titulaires 94 122 .

Claudine Fournet :

Merci pour votre réponse

Thierry Toulouse :

Je vous en prie. D'autres questions ?

Bruno Descombes :

Oui j'ai une question : la prime COVID elle rentre dans quelle euh..

Thierry Toulouse :

Donc dans les rémunérations du personnel ici, elle est dans les 220000 €. Je vous avais donc expliqué la dernière fois que elle était en baisse par rapport à un départ à la retraite de personne. C'est pour ça qu'il était en baisse. Ici, dans cette partie là, je vous rappelle pourquoi il y a une forte augmentation. C'est parce qu'il y a une personne qui était dans les non titulaire qui était dans un contrat aidé à l'accueil du secrétariat, qui passe dans les personnes ici. Plus l'école Albin Mazon.

Bruno Descombes :

Et je voulais poser une question par rapport à cette prime COVID? Enfin c'est une demande qu'on a discuté que en équipe que nous mêmes hein, y a pas d'autre chose... et on a cette demande on la fait par souci d'égalité.

Voilà, au dernier conseil municipal a été voté des primes pour le COVID, ce qui est tout à fait bien, y'a pas de problème, pour l'ensemble des employés communaux, ayant continué à travailler pendant la crise. Et nous nous sommes demandés pourquoi Mr Stutzer n'a pas eu cette prime puisqu'il a travaillé pour la mairie pendant cette période et d'après ce qu'on sait, il est employé à 40% par la mairie et on a pas parlé de cette prime pour lui.

Thierry Toulouse :

Christian en fait il est pas employé de mairie, il est du Val de Ligne, il est détaché à la mairie donc nous on établit pas de bulletin de salaire pour lui, d'où, c'est avec le Val de Ligne qui doit lui verser son indemnité de prime COVID voilà. Il nous est juste mis à notre disposition voilà, il n'est pas employé chez nous.

Bruno Descombes :

Sauf qu'il y a un remboursement de la mairie par rapport à son salaire.

Thierry Toulouse :

Oui mais ça c'est dans les conventions avec le Val de Ligne, voilà. Nous on établit pas de bulletins de salaire donc il n'est pas sur notre archives à nous. Donc on peut pas lui établir de bulletins de prime.

JP Smadja :

Mais il a travaillé à l'école quand meme !

Thierry Toulouse :

Détaché par le Val de Ligne...Il a un salaire val de ligne, à temps complet ou a ...et après, le pourcentage de travail en mairie, le Val de Ligne nous refacture à nous. Oui c'est une prestation interne. On peut pas faire un salaire à cette personne là avec une prime qui n'est pas salarié chez nous. C'est, il faut qu'il fasse la demande au Val de Ligne, en communauté de communes, poser la question : est ce que les agents du Val de Ligne ont une prime COVID, si oui pourquoi Christian l'a pas, si non...voilà.

Bruno Descombes :

C'est pas encore voté.

Thierry Toulouse :

S'ils l'ont demandé, au prochain conseil communautaire...

Claudine Fournet :

Ca a pas été évoqué pour le moment...

[30'02]

Mr ?

Mais c'est...Val de Ligne va demander les informations pour la mise en place de cette prime, ils nous l'ont demandé il y a très peu de temps...donc j'espère qu'ils vont le mettre en application.

Thierry Toulouse :

Ca c'est une demande qu'il faut faire auprès des élus du conseil communautaire puiqu'il est salarié là bas.

Bruno Descombes :

D'accord

Thierry Toulouse :

D'autres questions ?

[30'22]